

# Formation Agent de Service Propreté AS1 et AS2

*En partenariat avec la Direction de l'Établissement Pénitentiaire, la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Strasbourg, la Région Grand Est et le Fonds Social Européen l'organisme de formation HESIO CONSEIL et la société PROMUNDUS PROPRETÉ proposent une formation AGENT DE SERVICE PROPRETÉ AS 1 – AS 2 en centre de détention*

## Prérequis

- Être majeur ;
- Être prévenu ou condamné ;
- Être écroué ;
- Être encore présent[e] dans l'établissement durant la durée de la formation.

## Accessibilité et délais d'accès

Accessibilité PMR – contacter le référent handicap : KUNTZ Romain - [r.kuntz@hesio.fr](mailto:r.kuntz@hesio.fr) – 06.23.79.63.43

Délais d'accès – **1 mois maximum** entre l'inscription et l'entrée en formation.

- 3 semaines d'inscription :
  - o Participation à l'information collective et journée de recrutement ;
  - o 1 semaine pour passer à la Commission Pluridisciplinaire Unique (CPU).

Durée de la formation – de **100h à 120h**. La formation ne peut pas dépasser **29h par semaine à raison de 6h00 par jour**.

Les dates de sessions peuvent être obtenues en contactant le SPIP.

## Qualité et indicateurs de résultats :

- Taux de satisfactions des parties prenantes ;
- Questionnaire de satisfactions ;
- Statistiques mensuelles.

## Tarifs

La formation est **gratuite**. Cette opération mise en œuvre par la Région Grand Est est soutenue par la Région Grand Est et le Fonds Social Européen.

## Objectifs pédagogiques

- **Acquérir les compétences théoriques du métier :**
  - o Communication écrite et/ou orale ;
- **Acquérir les compétences pratiques et techniques :**
  - o Matériels et produits ;
  - o Sols et supports ;
  - o Les salissures ;
  - o Utilisation technique du matériel ;
  - o Vitres et parois ;
  - o Environnements spécifiques (agroalimentaire, restauration, milieu médical et paramédical, milieu industriel).
- **Les techniques de recherches d'emploi**
- **Valider les compétences au niveau AS 1 et AS 2 :**

- o Certification de compétences professionnelles.

## Contenu de la formation

### Programme :

- o Ateliers théoriques et pratiques basés sur une **pédagogie participative** :
  - Attitudes de service ;
  - Bionettoyage Désinfection et Protocole COVID 19 ;
  - Le matériel et les produits de nettoyage industriel ;
  - Les différents sols et supports ;
  - Les différentes salissures ;
  - Le mode opératoire de base, dont le lavage mécanisé des sols ;
  - Le lavage des vitres et parois ;
  - Les environnements spécifiques ;
  - Les remises en état après un chantier ;
  - Les gestes et postures ;
  - Les techniques de recherche d'emploi.
- o Mise à disposition d'une bibliothèque de fiches pédagogiques et supports vidéo ;
- o Remise d'un livret de suivi pour tous les stagiaires.

### Évaluations :

- o **Durant la formation** :
  - Des tests individuels QCM par séance ;
  - Des tests pratiques ;
  - Des tests oraux pour la compréhension et la prise de parole en public ;
  - Des tests blancs pour préparer la certification en condition examen.
- o **Évaluation formative** :
  - Résumer les éléments essentiels retenus en cours de façon individuelle ;
  - Répondre à un QCM de type VRAI/FAUX avec une seule réponse possible ;
  - Expliquer en équipe les éléments retenus du contenu présenté ;
  - Mise en application d'une partie du travail vu en formation.
- o **Évaluation sommative** :
  - Examens théoriques blanc dans les mêmes conditions que l'examen final ;
  - Examens oraux blancs dans les mêmes conditions que l'examen final ;
  - Exercices pratiques blanc dans les mêmes conditions que l'examen final (tirage au sort d'un sujet parmi 5 modules).

### Certification :

Certification de reconnaissance des acquis **Agent de service 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> échelon (AS2)** de la Convention Collective des Entreprises de Propreté sanctionné par la **validation AS1 ou AS2** (il n'est possible de valider qu'un seul module).

**Niveau de sortie** sans niveau spécifique mais reconnu dans le monde des entreprises de la propreté.

### Certificat attestant de l'acquisition de Savoirs :

- o **Professionnels** :
  - Analyse de la commande et choix des méthodes de travail ;
  - Mise en œuvre des techniques manuelles (balayage humide, lavage, vitrerie etc.) ;
  - Mise en œuvre des techniques électromécaniques (lavage mécanisé, spray-méthode, décapage des sols, injection-extraction) ;
  - Mise en œuvre des attitudes de service (organisation, contrôle qualité, communication interne et avec les clients et usagers).

o **Technologiques :**

▪ **Types de surfaces et de revêtements :**

- Produits et salissures ;
- Matériel manuel et électromécanique ;
- Réparations courantes (Activités et outillage) ;
- Organisation de l'activité et procédures ;
- Hygiène, sécurité et ergonomie.

▪ **Savoirs généraux :**

- Connaissance des entreprises de propreté (clients, activités, environnement, organisation) ;
- Communication et expression écrite ;
- Initiation à l'environnement et au développement durable ;
- Calculs professionnels (maîtrise des opérations, unités de mesure, proportions, pourcentages).

## Organisation de la formation

**Modalité d'inscription :**

Un bulletin d'inscription à remettre au Chef T.A.F 1<sup>er</sup> Surveillant avant la date butoir ;

Après réception de la candidature, un entretien individuel aura lieu entre le candidat et l'organisme ;

La décision du recrutement est prise par la **Commission Pluridisciplinaire Unique (CPU)**. Cette commission est présidée par le Chef d'Établissement et comprend des représentants des personnels de surveillance, le Responsable Local de Formation Pénitentiaire (RLFP), un représentant du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

La décision est prise après examen de différents critères comme la motivation, la cohérence des objectifs de formation avec le niveau et le projet du candidat, les critères liés à l'incarcération etc.

**Positionnement :**

À l'issue de la procédure de recrutement, **une phase de positionnement** débouchant sur la signature d'un **contrat d'engagement**, il stipule les engagements de chacun pendant toute la durée de la formation.

**Rythme de la formation :**

**3 jours par semaine**, la formation à lieu les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 22h30 et de 13h30 à 16h30. Peut également se dérouler en journée continue du lundi au jeudi.

**Nombre d'inscrits :**

**7 stagiaires minimum ;**

**8 stagiaires maximum.**

**Lieu de la formation :**

**Plateau technique** sur centre pénitencier.